

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_2025_038

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 05/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Muriel LAPIERRE () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - LES HAUTS DE SALMIECH 2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune LES HAUTS DE SALMIECH,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LES HAUTS DE SALMIECH pour l'année 2025 présenté par

Date de transmission de l'acte: 26/04/2025

Date de réception de l'AR: 26/04/2025

012-211202551-DE_2025_038-DE

A G E D I

DE_2025_038

son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 471 372,46

En dépenses à la somme de : 471 372,46

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 500
042	Section à section	200 997,93
65	Autres charges de gestion courante	51 876,6
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		270 374,53

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 745,46
042	Section à section	17 500
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	248 119,07
75	Autres produits de gestion courante	10
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		270 374,53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	183 497,93

Date de transmission de l'acte: 26/04/2025

Date de réception de l'AR: 26/04/2025

012-211202551-DE_2025_038-DE

A G E D I

DE_2025_038

040	Section à section	17 500
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		200 997,93

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	200 997,93
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		200 997,93

ADOpte A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance



Madame Muriel LAPIERRE ()
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 26/04/2025

Date de reception de l'AR: 26/04/2025

012-211202551-DE_2025_038-DE

A G E D I

DE_2025_038

